



# teledata.net – Contrat de service 2018

CONTRAT D'ABONNEMENT N°

DATE DE RECEPTION :

**Ne pas remplir, zone réservée à OTC FINANCE**

## SOUSCRIT ENTRE LES SOUSSIGNES

OTC FINANCE, Société par Actions Simplifiée sise à BORDEAUX, 95 rue Fondaudège, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry BOULARD et ci-après dénommée le “**Diffuseur**”,

Et

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Interlocuteur : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé le “**CLIENT**”.

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales d’abonnement au service **teledata.net**, service de fourniture de données économiques et financières accessibles via Internet permettant au **CLIENT** de recevoir et d’exploiter les valeurs d’une sélection personnalisée.

Toute utilisation du service **teledata.net** est soumise aux présentes conditions générales. L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales, et déclare les accepter sans réserve.

### Article 2 - VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat deviendra automatiquement caduc lorsque le nombre de données extraites par le **CLIENT** excédera le nombre annuel de données correspondant au forfait souscrit. La durée de validité du présent contrat ne pourra cependant pas excéder un an à compter du jour suivant la date de réception par le **Diffuseur** du présent contrat d’abonnement. Le nombre de données étant forfaitaire, le souscripteur ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement ni au report de données non utilisées au terme de la durée d’un an.

### Article 3 - PRESTATIONS FOURNIES

Le **CLIENT** sélectionne, à partir de la liste disponible dans le logiciel fourni gratuitement par le **Diffuseur**, les données dont il souhaite recevoir communication.

### Article 4 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le **CLIENT** s’engage à ne pas redistribuer ou transmettre les données accessibles par le biais du service **teledata.net** en tout ou partie, gratuitement ou à titre onéreux, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

### Article 5 - RESPONSABILITÉ DU DIFFUSEUR

#### 5.1 - Fonctionnement

Les données fournies par **teledata.net** étant publiques, le **Diffuseur** ne saurait toutefois encourir la moindre responsabilité au cas où les fournisseurs de données transmises viendraient, pour quelque cause que ce soit, à en cesser la diffusion ou à ne les publier qu’avec retard ; il en irait de même au cas où les données publiées par lesdits fournisseurs s’avèreraient incomplètes ou erronées. Le **Diffuseur** est tenu à une obligation de moyens. Il ne saurait notamment garantir un fonctionnement ininterrompu du service **teledata.net** en raison des perturbations et/ou interruptions inhérentes au réseau Internet ou en cas d’interruption même prolongée dans les services de l’EDF ou dans ceux d’un opérateur télécoms ou autres cas de force majeure.

## **5.2 - Sauvegarde des données**

Le **CLIENT** est responsable des fichiers qu'il reçoit et de leur bonne sauvegarde. Le **Diffuseur** ne sera pas tenu de délivrer l'historique de remplacement en cas de perte de données.

## **5.3 - Utilisation des données – validité**

Le **Diffuseur** n'est pas responsable des conséquences directes et indirectes de l'utilisation, par le **CLIENT**, des données qui lui sont transmises par **teledata.net**.

## **5.4 - Limite de responsabilité**

Au cas où la responsabilité du **Diffuseur** viendrait à être reconnue, les parties conviennent de la limiter, ce, quels que soient les fondements juridiques de l'action envisagée, au montant de l'abonnement versé au cours d'une année.

## **Article 6 - RÉSILIATION**

Si l'une des parties manque à une ou plusieurs de ses obligations telles qu'elles résultent des conditions générales, l'autre partie pourra résilier le contrat sans indemnité dans les trente jours suivant l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée restée infructueuse.

## **Article 7 - CESSION**

Le **CLIENT** ne pourra en aucun cas céder totalement ou partiellement ses droits et obligations au contrat que ce soit à titre gracieux ou à titre onéreux. Le **Diffuseur** pourra, en revanche, à tout moment céder la totalité de ses droits et obligations à charge pour elle d'en informer par écrit le **CLIENT** dans les quinze jours de la cession.

## **Article 8 - CONFIDENTIALITÉ DE L'IDENTITÉ DES CLIENTS**

Le **Diffuseur** se réserve le droit de communiquer le nom de ses clients afin de présenter ses références commerciales.

## **Article 9 - PERMANENCE DES CLAUSES**

Le fait pour le **Diffuseur** de ne pas exercer un droit, ou le retard à l'exercer ne sera jamais considéré comme une renonciation à ce droit qui pourra être exercé à tout moment dans l'avenir, sans préavis ni formalité.

## **Article 10 - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du contrat et de ses suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif tel que figurant en en-tête des présentes.

## **Article 11 - DROIT**

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

## **Article 12 - COMPÉTENCE**

En cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Bordeaux, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, et y compris pour les procédures d'urgence ou conservatoires par voie de référé ou de requête.

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

### **Article 13 – REGLEMENTS - TARIFICATION - FACTURATION**

La fourniture des données ne commencera à courir qu'après la réception par le **Diffuseur** du présent contrat dûment complété et envoyé par fax.

Le **Diffuseur** n'accepte que les règlements par chèque ou par virement. En cas de non réception du règlement dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception par le **Diffuseur** du présent contrat d'abonnement, la prestation sera automatiquement suspendue.

### **Tarifs en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**

Abonnement choisi	Nombre de données par mois <sup>(1)</sup>	Soit par an <sup>(1)</sup>	Tarif H.T. par an
	jusqu'à 100	jusqu'à 1 200	300 €
	jusqu'à 250	jusqu'à 3 000	465 €
	jusqu'à 500	jusqu'à 6 000	550 €
	jusqu'à 1 000	jusqu'à 12 000	680 €
	jusqu'à 2 000	jusqu'à 24 000	830 €
	> 2 000	Nous consulter	

Coût de l'abonnement annuel : \_\_\_\_\_ € H.T.

<sup>(1)</sup> Une donnée correspond à la valeur d'un indice, d'un taux, d'une action... à une date stipulée.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Nom, signature et cachet du CLIENT

**A retourner dûment complété par email à [teledata@otcfinance.fr](mailto:teledata@otcfinance.fr)**